

REGION DU NORD

PROVINCE DU PASSORE

COMMUNE DE GOMPONSOM

BURKINA FASO
Unité – Progrès- Justice

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN
CENTRE DE FORMATION ET
D'APPRENTISSAGE AUX METIERS
A GOMPONSOM**

Septembre 2018

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISATION PARTENAIRE

Commune de Gomponsom

Responsable : NANEMA Zoéyandé Gilbert, maire de Gomponsom
S/C BP 91 - YakoTel : cell. (226) 70 55 29 20 (226) 74 14 22 26

Courriel : zidabila@hotmail.com

2. IDENTIFICATION DU PROJET

Projet de construction d'un centre de formation et d'apprentissage aux métiers au profit des enfants 16 ans et plus de la commune de Gomponsom et des communes environnantes.

Emplacement du projet :

- Commune de Gomponsom
- Province du Passoré ;
- Région du Nord.

3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR L'ORGANISATION

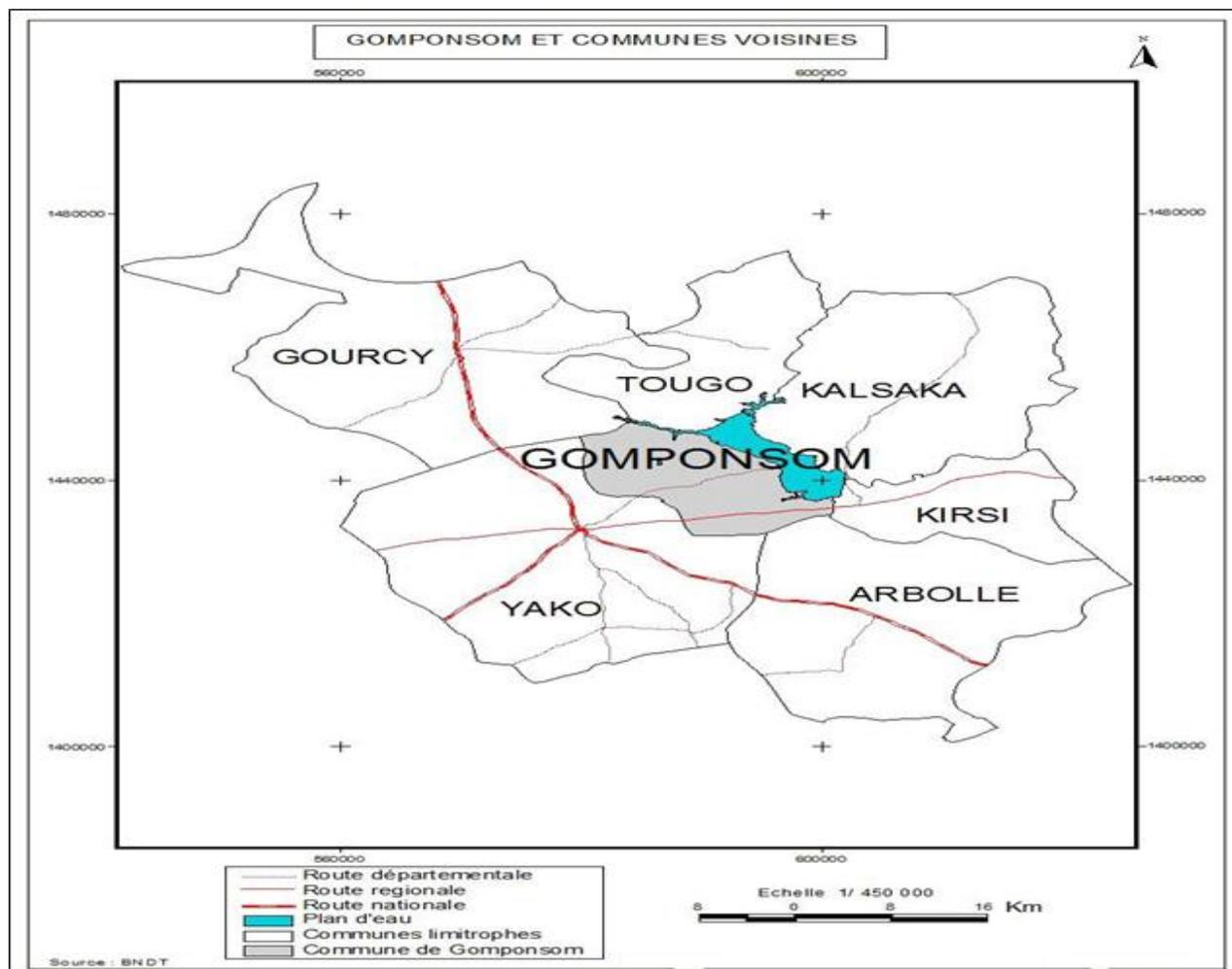
3.1 Présentation de la commune de Gomponsom

La commune rurale de Gomponsom est située entre les longitudes ouest 2°05'30" et 2°15'10" et les parallèles 12°56' et 13°06' de Latitude Nord. Elle s'étend sur une distance de 21 km d'Est en Ouest et de 18 km du Nord au Sud. Le chef-lieu de la commune (Gomponsom) est à 15 Km au Nord-Est de Yako, chef-lieu de la province du Passoré.

La commune est limitée :

- au Nord par la commune de Tougo (province du Zondoma) ;
- au Nord-ouest par celle de Gourcy (province du Zondoma) ;
- au Nord-Est par la commune de Kalsaka (province du Yatenga) ;
- à l'Est par la commune de Kirsi (province du Passoré) ;
- au Sud et au Sud-Ouest par la commune de Yako (Province du Passoré) ;
- et enfin au Sud-Est par la commune de Arbollé (Province du Passoré),

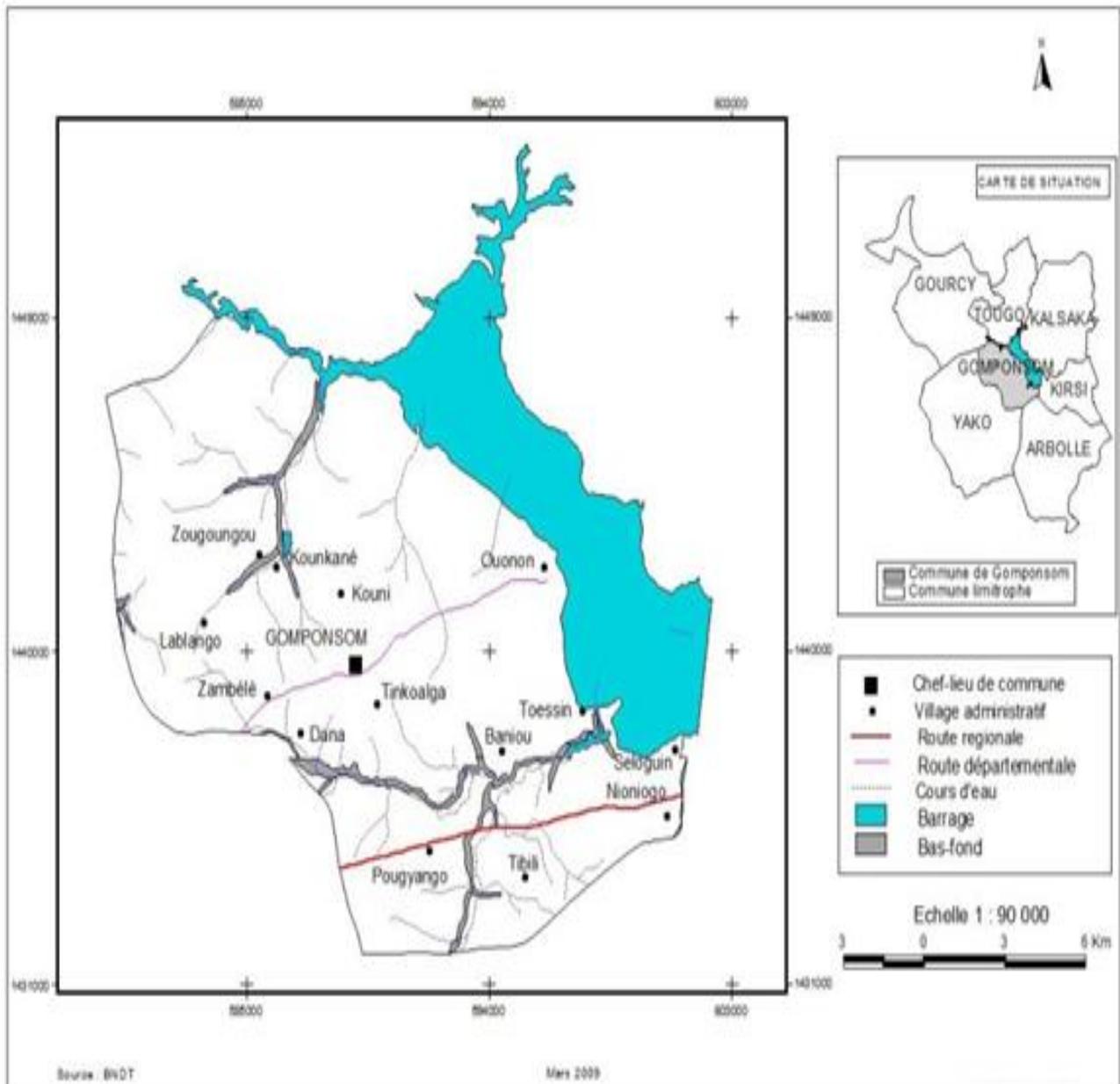
Carte 1 ; Situation localisation de Gomponsom



1.2. Découpage administratif de la commune

La commune de Gomponsom fait partie des neuf (09) communes que compte la province du Passoré, elle-même relevant de la région du Nord. Elle couvre une superficie de 22 966, 44 ha et est accessible à partir de Yako par la route départementale RD 70. Gomponsom compte 15 villages administratifs que sont :Baniou, Dana, Gomponsom, Kouni, Kounkané, Lablango, Niongnongo, Ouonon, Pougyango, Seloguin, Tibili, Tinkoguelga, Toessin, Zambélé, et Zougoungou.

Carte 2 ; Découpage administratif de la commune de Gomponsom



II. PRESENTATION DU MILIEU PHYSIQUE

2.1. Relief

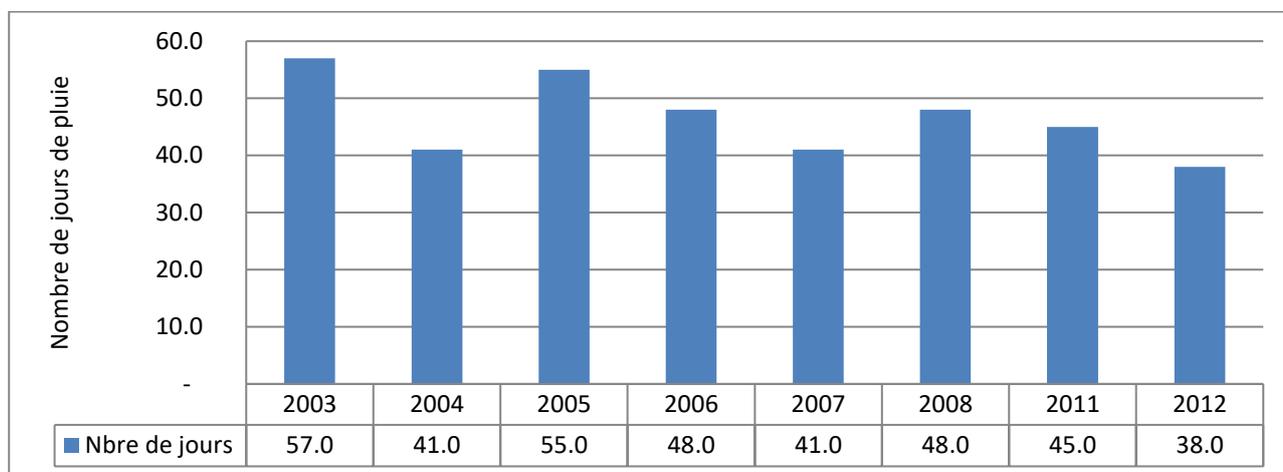
La commune de Gomponsom est située sur une péninsule avec quelques collines disséminées sur le territoire, dont les plus élevées sont localisées dans la partie Nord-Ouest et Centre, et culminent à 360 m. Les points les plus bas occupent la partie Est de la commune et les altitudes se situent autour de 300 m. L'altitude moyenne se situe entre 320 et 330 m. La commune a une inclinaison générale Ouest Est.

2.2. Climat

Le climat est de type sahélien, influencé par le type soudano sahélien. Il est caractérisé par une saison sèche d'octobre à juin et une saison des pluies de juillet à septembre, avec des maxima de précipitation en août.

La figure n°1 ci-dessous montre une forte variation d'une année à l'autre, avec une tendance globale à la baisse du nombre de jours de pluie, et une moyenne de 46,6 jours entre 2003 et 2012.

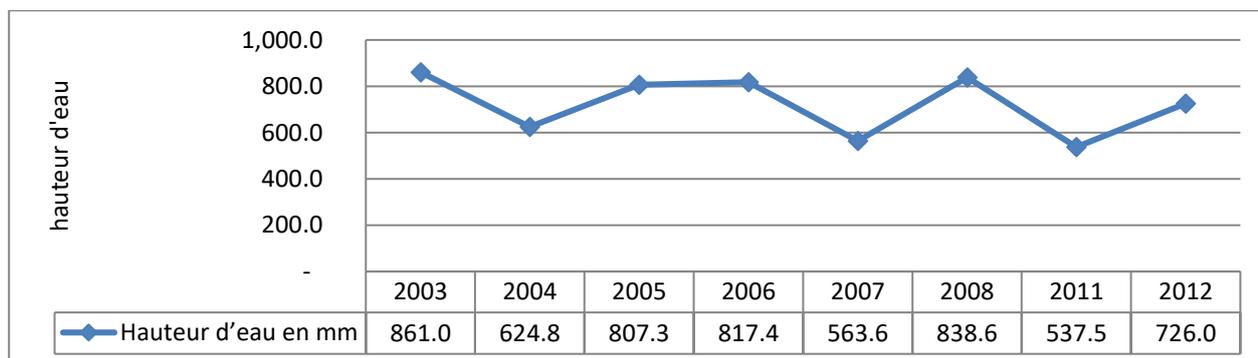
Figure 1 : Evolution de la pluviométrie



Source : 2ID, à partir des données de la ZAT/GOMPONSONOM

Cette variabilité de la pluviométrie se constate également dans la figure n°2 ci-dessous. On note par ailleurs qu'en 2007 et 2011 la hauteur d'eau tombée a été inférieure 600 mm.

Figure 2: Evolution de la hauteur d'eau tombée dans la commune entre 2003 et 2012



Source : 2ID, à partir des données collectées de la ZAT/GOMPONSONOM

Remarque : il manquait dans la commune un pluviomètre en 2009 et 2010 ; ce qui justifie l'absence de données durant cette période, sur les deux figures.

2.3. Hydrographie

La commune de Gomponsom est traversée par de multiples cours d'eau temporaires qui s'écoulent dans la majeure partie des cas, du Sud-Ouest vers le Nord-Est (cf. carte administrative).

Elle bénéficie de l'existence du barrage de Toessin d'une longueur de près de 50 Km, qu'il partage avec les communes voisines de Tougo, de Kalsaka et de Kirsi - principalement. Ce barrage d'une superficie de 5 000 ha et d'un volume de 100 000 000 m³, constitue avec ses affluents, un atout majeur pour le développement de la commune. La mise en valeur du barrage fait l'objet de la mise en œuvre d'un projet supra communal : le Projet de Développement Hydro Agricole de Dourou, qui vise l'aménagement de 1000 ha de périmètres

irrigués en aval du barrage (voir rapport d'achèvement du Projet de Développement Hydro-agricole de Dourou, barrage de Toessin - PDH-DOUROU). Ce barrage fait cependant face à plusieurs menaces dont l'envahissement par des herbes géantes (*Typha australis*), l'ensablement rapide et la pollution.

La commune dispose également du micro barrage de Zougoungou, d'une capacité de 600 000 m³, aménagé sur une superficie de huit (08) ha.

2.4. Sols

Dans la commune de Gomponsom, on distingue 3 types de sols :

- les sols argilo-limoneux que l'on retrouve au niveau des bas-fonds et le long des cours d'eau. Ils occupent surtout les parties orientales de la commune et le long du barrage ;
- les sols gravillonnaires qui occupent l'essentiel de la commune et sont localisés sur les sommets et les pentes fortes à moyennes ;
- et enfin, les sols sablo-argileux ou sableux situés sur les pentes faibles de la commune et qui sont le prolongement des bas-fonds.

Soumis à l'érosion et à une forte pression foncière pour les activités de production agro-pastorales, la fertilité de ces sols s'amenuise au fil des années. Pour faire face à cette situation, les producteurs ont développé des techniques CES/DRS tels le zaï, les demies lunes et les cordons pierreux. On note aussi la présence de sols nus signe d'un état de dégradation avancée.

2.5. Végétation

Selon le découpage phytogéographique du Burkina Faso, la commune de Gomponsom appartient au domaine soudanien avec une végétation à prédominance savane parc et arbustive. Les espèces végétales dominantes sont : *Vitellariaparadoxa* (Karité), *Lanneamicrocarpa* (Raisinnier sauvage), *Sclerocaryabirrea* (prunier), *Pliostigmareticulatum* (Corde), *Parkiabiglobosa* (Néré), *Bombax costatum* (Kapokier), *Ziziphusmauritiana* (Jujubier), *Saba senegalensis* (Lianes), *Guierasenegalensis*, *Acacia macrostacha*, *Acacia nilotica*, *Deutariummicrocarpum*. La végétation se dégrade continuellement à cause de la coupe abusive du bois et du défrichement anarchique. Pour pallier cette dégradation, des actions de reboisement ont été menées. Ainsi, une forêt a été réalisée à Baniou, et deux autres à Toolia et à Tanyendé. Une forêt communale a également été aménagée à Gomponsom. Enfin, on note la présence de bosquets sacrés dans tous les villages.

Grace à son partenariat avec Tree Aid et SEMUS, Gomponsom dispose d'un document de stratégie Participative de Gestion Décentralisée des Ressources Forestières avec un diagnostic détaillé de la situation des ressources naturelles. Les principales ressources forestières relevées dans ce document de stratégie sont :

- la forêt communautaire de Tanyendé, d'une superficie estimée à 62km² que la commune partage avec les communes de Gourcy et de Yako ;
- la forêt communautaire de Toleha qu'elle partage avec la commune de Yako ;
- la forêt communale de Go-Tanse qui sert d'espace de conservation, d'une superficie de 134 ha.

2.6. Faune et ressources halieutiques

La commune est pauvre en gibier. Jadis riche, elle se limite actuellement aux petits gibiers tels que les lièvres, les singes, les francolins, les pintades sauvages, etc. en raison de la dégradation du couvert végétal et du facteur anthropique. On note quand même la présence de quelques gros gibiers comme le phacochère. La pêche est pratiquée de façon artisanale dans le barrage de Toessin. A ce niveau aussi, les ressources halieutiques se raréfient en raison de la pollution occasionnée par l'utilisation de pesticides dans la production maraîchère, l'insuffisance de contrôle de la ressource, et la baisse considérable du niveau du plan d'eau en saison sèche. Elles sont aussi menacées par le *Typha australis* (typhon), une espèce d'herbe envahissante.

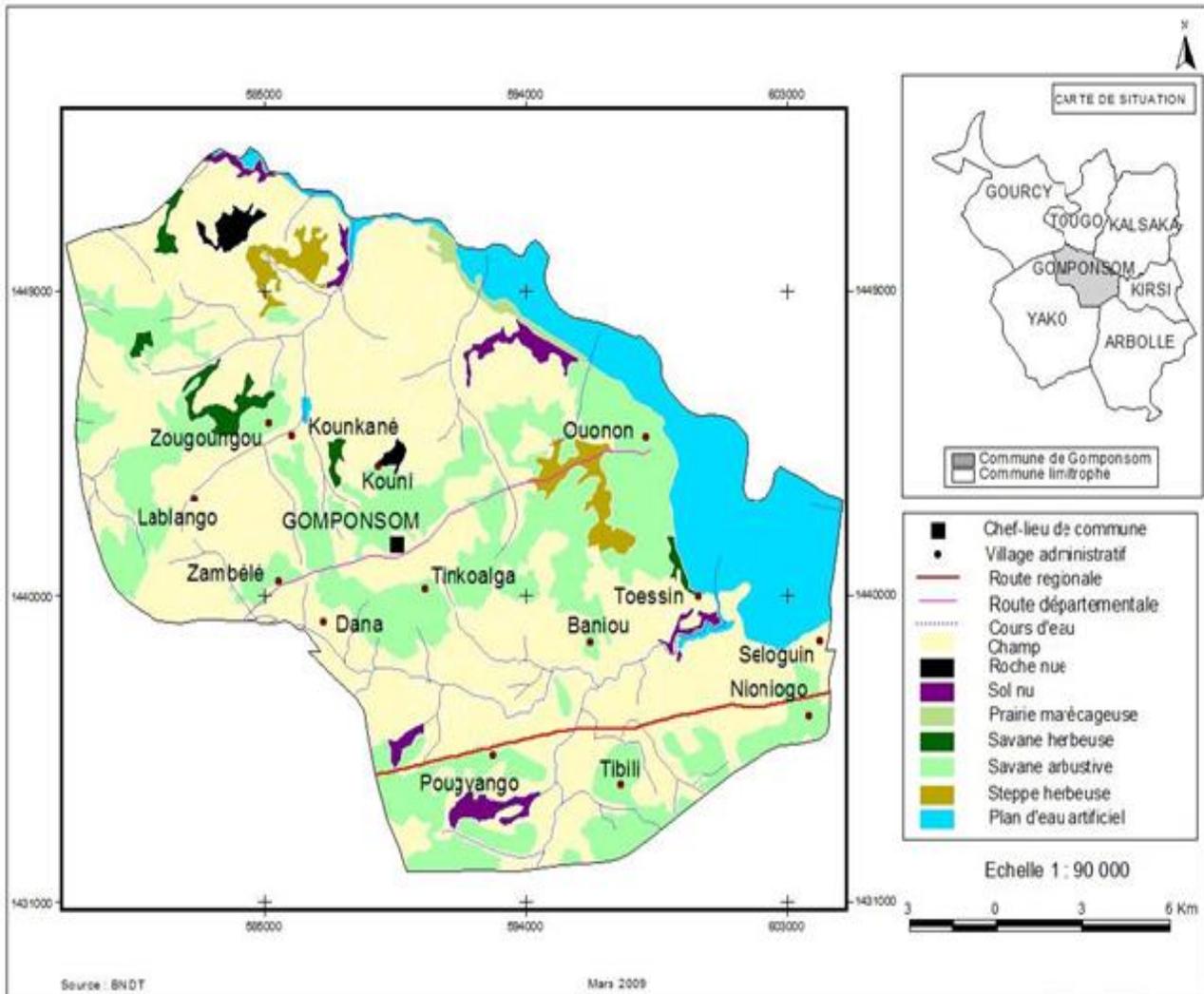
2.7. Environnement et cadre de vie

La commune dispose d'un Plan local d'actions Environnementales élaboré en 2011, d'un coût global de deux cent soixante-deux millions sept cent soixante-sept mille cinq cent franc (262 767 500 FCFA) et couvrant la période 2011 – 2015. Ce plan donne la situation de l'environnement dans la commune, ainsi que des actions envisagées. La situation de l'environnement se caractérise par la dégradation du couvert végétal, la pollution (liée à l'utilisation des pesticides et aux sachets plastiques) et la raréfaction des ressources fauniques et halieutiques.

Pour ce qui concerne le cadre de vie en particulier, il se caractérise par la quasi absence d'ouvrages d'assainissement familial, une mauvaise gestion des eaux usées, l'insuffisance des connaissances sur les bonnes pratiques d'hygiène. En mars 2010, le diagnostic réalisé dans le cadre du PCD AEPA faisait état de 4% des ménages utilisant une latrine familiale. En septembre 2011, le Plan Local d'Actions Environnementales montre que seulement 8% des ménages sont équipés de latrines traditionnelles et 68% jettent les ordures ménagères dans des fosses fumières.

En somme l'insuffisance de latrines évoquée dans le premier PCD demeure, et présente des risques importants pour la santé des populations.

Carte 3 ; Occupation des sols de la commune

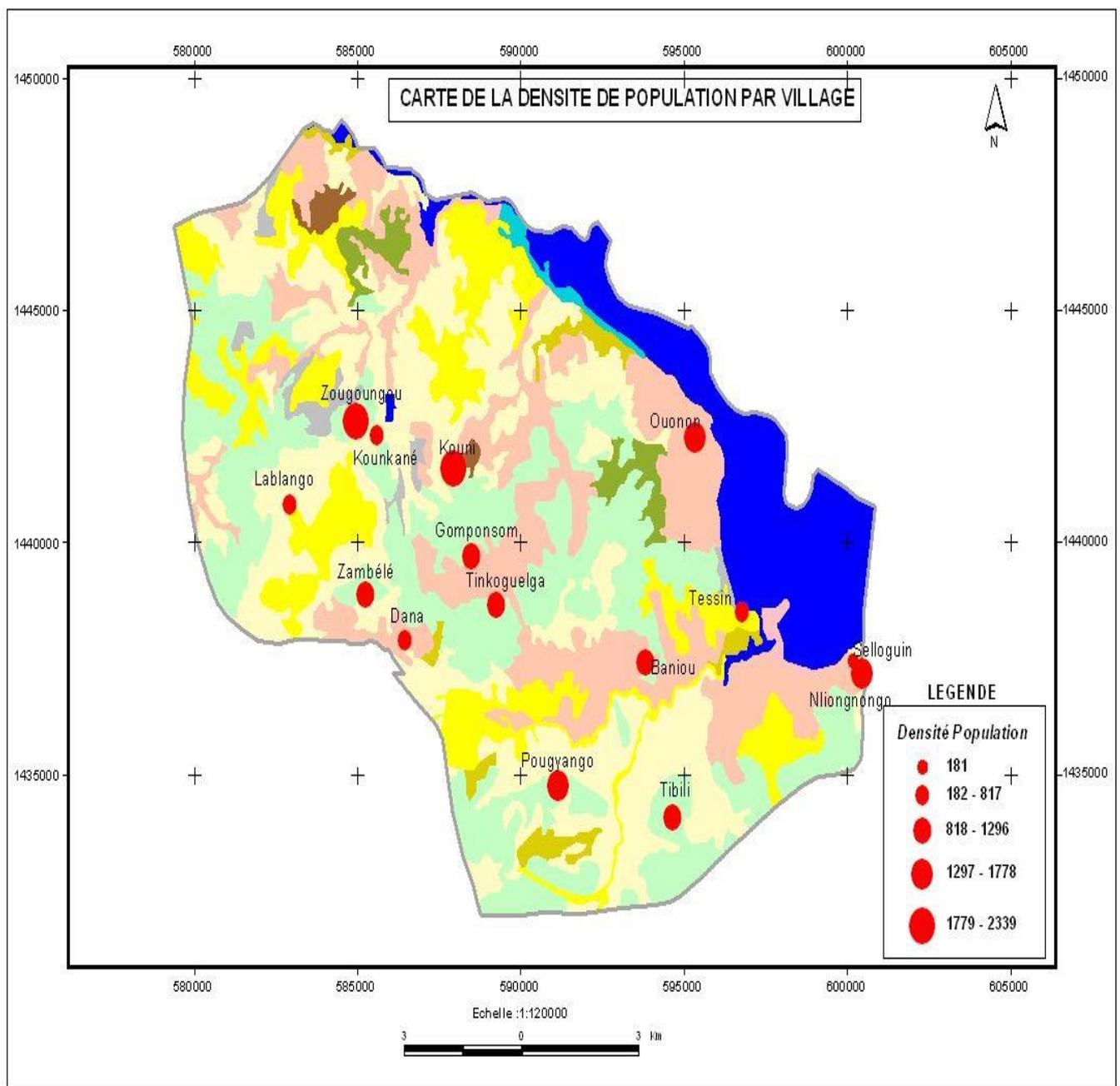


III. MILIEU HUMAIN

3.1. Caractéristiques de la population

Selon les données définitives du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006, la population de la commune de Gomponsom est estimée à 18 268 habitants dont 9 912 femmes représentant 54,3% de la population. L'ensemble de la commune comptait en 2006 environ 2 791 ménages repartis dans les quinze (15) villages. Les moins de 15 ans représentent 46% de la population, les 15 – 64 ans représentent 50% et les plus de 64 ans, 3% ; ce qui indique une population jeune. Les mossis (95%) et les fulbés constituent les principales ethnies de la commune.

La carte n°4 ci-dessous montre la densité de la population dans les différents villages de la commune.



3.2. Dynamique de la population

Le taux de croissance de la population de la commune de Gomponsom est de 2,8% dont 2,7% pour les hommes contre 2,9% pour les femmes. Rapporté au niveau national, ce taux est légèrement inférieur. A l'horizon du plan, la commune comptera 25 607 habitants dont 2044 pour le chef-lieu, ainsi que le montre le tableau de la page suivante.

Tableau 1:Projection de la population par village jusqu'en 2018

VILLAGES	RGPH 2006			2014			2015			2016			2017			2018		
	Hom mes	Fem mes	Tota l	Hom mes	Fem mes	Tota l	Hom mes	Fem mes	Tota l	Hom mes	Fem mes	Tota l	Hom mes	Fem mes	Tota l	Hom mes	Fem mes	Tota l

BANIOU	420	511	931	524	642	1 166	539	661	1 199	554	680	1 234	569	700	1 269	585	720	1 305
DANA	347	412	759	433	518	951	445	533	978	457	548	1 006	470	564	1 034	483	581	1 064
GOMPON SOM	656	802	1 458	818	1 008	1 826	841	1 037	1 878	865	1 067	1 932	889	1 098	1 987	914	1 130	2 044
KOUNI	1 229	1 421	2 650	1 533	1 786	3 319	1 576	1 838	3 414	1 620	1 891	3 511	1 665	1 946	3 611	1 712	2 003	3 714
KUNKANE	350	453	803	437	569	1 006	449	586	1 035	461	603	1 064	474	620	1 095	488	638	1 126
LABLANG O	386	427	813	481	537	1 018	495	552	1 047	509	568	1 077	523	585	1 108	538	602	1 139
NIONGNO NGO	766	900	1 666	955	1 131	2 087	982	1 164	2 146	1 010	1 198	2 207	1 038	1 233	2 270	1 067	1 268	2 335
OUONON	754	872	1 626	940	1 096	2 036	967	1 128	2 095	994	1 161	2 154	1 022	1 194	2 216	1 050	1 229	2 279
POUGYA NGO	544	703	1 247	678	884	1 562	697	909	1 607	717	936	1 653	737	963	1 700	758	991	1 748
SELOGUI N	96	107	203	120	134	254	123	138	261	127	142	269	130	147	277	134	151	285
TIBILI	459	552	1 011	572	694	1 266	589	714	1 302	605	735	1 340	622	756	1 378	639	778	1 417
TINKOGU ELGA	671	752	1 423	837	945	1 782	860	973	1 833	884	1 001	1 885	909	1 030	1 939	935	1 060	1 994
TOESSIN	302	372	674	377	468	844	387	481	868	398	495	893	409	509	919	421	524	945
ZAMBELE	435	579	1 014	543	728	1 270	558	749	1 307	573	771	1 344	589	793	1 382	606	816	1 422
ZOUGOU NGOU	941	1 049	1 990	1 174	1 319	2 492	1 207	1 357	2 563	1 240	1 396	2 636	1 275	1 437	2 712	1 311	1 478	2 789
TOTAL	8 356	9 912	18 268	10 422	12 459	22 881	10 714	12 820	23 534	11 014	13 192	24 206	11 322	13 575	24 897	11 639	13 968	25 607

Source : Projection 2ID, à partir des données de l'INSD, mai 2013

Trois principaux types de flux migratoires caractérisent les mouvements de la population de la commune. Il s'agit:

- de l'émigration des jeunes vers la Côte d'Ivoire, les grands centres urbains du Burkina Faso tels que Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, et dans les sites aurifères des régions des Hauts-bassins, des Cascades, de la Boucle du Mouhoun, du Sud-Ouest, etc.
- des départs de familles vers des zones plus favorables à l'agriculture (l'Ouest et du Sud-Ouest du Burkina Faso) qui sont le plus souvent définitifs ;
- de l'immigration temporaire des jeunes venus des provinces du Boulkiemdé, de l'Oubritenga, du Kourwéogo et du Yatenga, ainsi que des autres communes de la province du Passoré pour le maraîchage. La durée de leur séjour est en moyenne de six (6) mois.

L'émigration a longtemps exercé une ponction sur la main-d'œuvre locale. Mais elle a permis en retour des rapatriements de fonds pour les familles et la réduction de la pression anthropique sur les ressources naturelles, notamment la terre. Les flux d'émigration tendent à se réduire avec l'aménagement des périmètres maraîchers au niveau des barrages.

4.2.2. Enseignement primaire

❖ La population scolarisable

La population scolarisable désigne l'ensemble des enfants en âge d'aller à l'école primaire, c'est-à-dire ceux dont l'âge est compris entre 6 et 11 ans. L'évolution de cette population est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Evolution de la population scolarisable

Rubriques/Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Admission								
Population 6 ans filles	1 398	1 434	1 465	1 488	1 489	1 553	1 652	1 681
Population 6 ans garçons	1 507	1 559	1 610	1 652	1 667	1 706	1 779	1 812
Total population 6 ans	2 905	2 993	3 075	3 140	3 156	3 259	3 431	3 493
Achèvement								
Populations 11 ans filles	1 142	1 176	1 211	1 247	1 285	1 321	1 356	1 387
Population 11 ans garçons	1 160	1 205	1 252	1 302	1 354	1 406	1 457	1 506
Total population 11 ans	2 302	2 381	2 463	2 549	2 639	2 727	2 813	2 893
Tous à l'école								
Population 6-11 ans Filles	7 605	7 822	8 036	8 236	8 401	8 591	8 845	9 092
Population 6-11 ans Garçons	7 974	8 275	8 581	8 880	9 143	9 392	9 661	9 913
Total population 6-11 ans	15 579	16 097	16 617	17 116	17 544	17 983	18 506	19 005

Source : CEBYako, mai 2013

Le tableau ci-dessous montre la présence d'écoles dans la quasi-totalité des villages de la commune. La difficulté se trouve dans l'équipement, avec une absence de logement pour enseignant à Kouni, Lablango, Manego et Tinkoguelga; une absence de forage à Kouni, Ouonon, Tibili et Manégo ; un manque de latrine à Kouni, Lablango, Nioniogo et Manego. Enfin il a été relevé la présence de 04 classes sous paillottes.

Tableau 3: Infrastructures scolaires publiques par village en 2013

Village	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Nombre de Logements	Nombre de Forages	Nombre de Cantines scolaires	Nombre de Latrines
Baniou	1	3	1	1	1	1
Dana	1	6	2	1	1	1
Gomponsom	1	6	1	1	1	2
Koukané	1	3	2	1	1	1
Kouni	2	5	2	1	1	1
Lablango	1	3	0	1	1	0
Nioniogo	1	6	5	1	1	0
Ouonon	1	3	1	0	1	2
Pougyango	1	6	2	1	1	1
Zambélé	1	4	2	1	1	1
Zougougou	2	8	1	1	2	2
Tibili	1	3	2	0	1	1
Tinkoagla	1	2	1	1	1	1
Total	15	60	21	11	15	21

Source: 2ID, à partir des données collectées lors du diagnostic participatif avec la commission ad hoc, mai 2013

4.2.3. Enseignements post-primaire et secondaire

La commune dispose d'un lycée qui a ouvert ses portes en octobre 2006. L'infrastructure compte en 2013, onze (11) salles de classes, une (01) salle de lecture, un (01) magasin, un (01) forage, et une (01) latrine. Pour l'année scolaire 2012/2013, on dénombre 841 élèves (dont 426 filles) pour 11 salles de classes, soit une moyenne de 76 élèves par classe.

Tableau 4: situation des effectifs moyens par classe pour l'année scolaire 2012/2013

Rubrique	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Tle	Total
Effectif	407	150	140	91	43	10	00	841
Nombre de classes	04	02	02	01	01	01	00	11
Effectifs par classes	102	75	70	91	43	10	-	77

Source : Lycée de Gomponsom

La lecture du tableau permet de relever des effectifs pléthoriques au niveau du post primaire et notamment en 6^{ème} avec 102 élèves.

3.2 Groupe cible bénéficiaire

Les bénéficiaires directs du projet sont les élèves déscolarisés de 16 ans et plus de la commune de Gomponsom à qui une seconde chance est accordée de pouvoir exercer un métier ou créer une entreprise.

Les bénéficiaires indirects ou secondaires sont les parents d'élèves de la commune de Gomponsom, mais aussi l'ensemble des parents d'élèves des neuf (9) communes de la province du Passoré.

3.3 Justification

Dans le cadre global de la lutte contre le chômage des jeunes et conformément à la politique nationale de formation des jeunes, il est impérieux aujourd'hui de trouver des solutions à la formation professionnelle des jeunes.

La nécessité de la création d'un tel centre se justifie par ailleurs par le fait que dans toute la région du nord, il existe un seul centre de formation de ce niveau situé à Ouahigouya, chef lieu de la région.

Au regard de l'urbanisation croissante, il devient urgent de former des ouvriers qualifiés dont le rôle est aujourd'hui joué par des autodidactes.

Le projet sera localisé à Gomponsom chef lieu de la commune .

Le projet de construction d'une telle infrastructure se justifie par ailleurs par les points suivants :

- Le besoin de former des jeunes professionnels aptes à l'emploi ou à l'auto emploi.
- Mettre sur le marché des ouvriers qualifiés,
- Le manque de structures de formation de ce genre

4. DESCRIPTION DU PROJET

Le présent projet vise à mettre en place une structure d'encadrement au profit des élèves de 16 ans et plus en rupture de leur cursus scolaire primaire ou secondaire. Ce qui va contribuer à l'implantation et au développement des infrastructures de formation technique au niveau de la province du Passoré.

4.1 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif principal de construire et d'équiper un ensemble d'infrastructures et/ou d'ateliers pour la formation et l'encadrement des élèves.

Les objectifs spécifiques visent à :

- Créer un centre de formation pour les enfants de 16 ans et plus à Gomponsom
- Assurer un minimum formation technique aux élèves en rupture de scolarité ;

4.2 Résultats attendus

Les résultats attendus du projet sont déclinés dans le tableau ci-dessous

OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS
Créer un centre de formation pour les enfants de 16 ans et plus à Gomponsom	Construire et équiper un ensemble de bâtiments appropriés pour la formation en apprentissage	La capacité d'accueil des enfants de 16 ans et plus
Assurer un minimum de formation technique aux élèves en rupture de scolarité ;	Recruter des moniteurs pour la formation et l'encadrement	Un encadrement approprié pour l'apprentissage d'un métier est assuré pour les apprenants

Le projet concerne essentiellement la formation à l'apprentissage aux métiers. Il a été pensé par les membres du bureau exécutif de l'ARAEG, en concertation avec la SEMUS, la mairie de Gomponsom et l'ASBF pour contribuer à soutenir les élèves parrainés et autres n'ayant pas pu poursuivre leur cursus scolaire après les 16 ans de scolarisation obligatoire.

Cet apprentissage aux métiers concernera :

- 1 Métiers du bâtiment

- Maçonnerie
- Menuiserie métallique et bois
- Plomberie
- Electricité
- Charpente
- Peinture
- Carrelage
- Etanchéité

Ect.....

2. Mécanique deux (2) roues et motopompe

3. Métier de l'agriculture

- Elevage de volaille
- Elevage de petits ruminants
- Production maraichère
- Transformation des produits agricoles et maraîchers

4. Métiers pour les jeunes filles :

- Couture
- Tissage
- Coiffure

5. Installation et maintenance de l'énergie solaire

6. Maintenance matériels électroniques et électroménager

Dans ce cadre, l'ARAEG participera à la réalisation du projet par la mise à disposition du terrain avec le soutien de la mairie de Gomponsom, demandera un cofinancement du conseil régional et se chargera du suivi évaluation des activités.

5. BUDGET DU PROJET

Le budget du projet est résumé selon le tableau ci-après.

LIBELLES	QTES	PRIX UNITAIRES	MONTANTS	REPARTITION DU FINANCEMENT			
				ARAEG/ Commune	Conseil Régional Nord	PROJET	TOTAL
Terrain	20 000 m2	300	6 000 000	6 000 000			6 000 000
Construction	Lot	183 000 000	183 000 000		58 000 000	125 000 000	183 000 000
Equipements	Lot	20 000 000	20 000 000		10 000 000	10 000 000	20 000 000
Contrôle des travaux	1	10 000 000	10 000 000			10 000 000	10 000 000
TOTAUX			219 000 000	6 000 000	68 000 000	145 000 000	219 000 000

Les devis descriptif et estimatif sont annexés au présent document.

6. RESSOURCES FINANCIERES DEMANDEES AUX PARTENAIRES

Les ressources financières demandées aux partenaires serviront à la construction et à l'équipement des infrastructures ainsi qu'au contrôle de qualité des travaux.

7. RESSOURCES DE L'ORGANISATION PARTENAIRE

Une contribution financière sera demandée au Conseil régional et à la mairie de Gomponsom pour les équipements. En outre la mairie mettra à la disposition du projet le terrain.

8. ASPECTS ORGANISATIONNELS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le bureau exécutif de l'ARAEG sera chargé de suivre et d'évaluer l'évolution des activités du projet. Il sera appuyé en cas de besoin par des personnes de ressource compétentes jouissant d'une expérience certaine (Contrôleur des travaux, SEMUS etc.) notamment dans l'élaboration des différents rapports de suivi et de contrôle de qualité.

Les travaux seront exécutés par les entreprises sélectionnées sur appel à la concurrence.

DEVIS DESCRIPTIF DES INFRASTRUCTURES
A REALISER, TOUT CORPS D'ETAT

Maître d'ouvrage : ASSOCIATION SOLIDARITE POUR LE BURKINA FASO (ASBF)

Bénéficiaire : **Commune de Gomponsom**

Maître d'ouvrage délégué : **Solidaté et Entraide
Mutuelle au Sahel (SEMUS)**

Maitre d'œuvre : **Association Radnéré des Amis d'Ernée
à Gomponsom (ARAEG)**

Financement : **ASBF**

INFRASTRUCTURES A REALISER :

- **Une (01) grande salle plénière**
- **Deux (2) ateliers extensibles à 4**
- **Un (01) appatam (pause café et restauration)**
- **Un (01) bloc magasin/bureaux**
- **Un (01) dortoir**
- **Une (01) villa F3 pour formateurs**
- **Une (01) clôture grillagée**
- **Une (01) Toilette (latrines) à 04 postes**
- **Un (1) poste d'eau autonome (AEPS)
(Adduction d'Eau Potable Simplifié)**

Le présent devis descriptif a pour objet de décrire les différents travaux prévus dans le présent projet de construction d'un projet de construction des infrastructures du centre de formation et d'apprentissage de Gomponsom ainsi que les modalités de leurs mises en œuvre. Ces infrastructures se composent comme suit :

Il est formellement spécifié que le devis descriptif est énumératif et non limitatif, qu'il énumère les ouvrages finis et non les ouvrages préparatoires ou diverses sujétions pour mener l'exécution à bonne fin des travaux.

Prescriptions techniques générales

Les granulats : les agrégats pour mortier et béton seront extraits dans les carrières naturels ou soit obtenues par concassage et broyage de roches extraites de carrières.

Les matériaux devront être durs, propres, sains, débarrassés de tous débris organiques ou terreux, criblés avec soins.

Dans tous les cas :

- l'utilisation des matériaux ne sera possible que sur autorisation du technicien chargé du contrôle.
- L'utilisation du latéritique pour le béton armé est formellement interdite.
- Les graviers pour béton seront de diamètre compris entre 5 et 20 mm ;
- Le sable fin pour jointoiement sera de diamètre inférieur ou égal à 1 mm.

Le ciment : Le ciment utilisé sera de diamètre inférieur ou égal à 1 mm.

Les sacs devront être intacts au moment de l'utilisation, ceux éventrés ou durs seront refusés ; Tout ciment altéré par l'humidité sera refusé et enlevé immédiatement du chantier.

L'eau de gâchage : elle devra être propre ou dans tous les cas ne contenir les sels dissous que dans les proportions admises pour une eau potable, et ne pas risquer de compromettre la qualité du béton.

Les aciers : les aciers pour armatures doivent être parfaitement propres, sans trace de rouille, de peinture, de graisse, calamine etc.

Mise en œuvre des bétons

Les bétons seront fabriqués manuellement et vibrés mécaniquement.

Le dosage des matériaux se fera à éviter un ajout ultérieur pour améliorer l'ouvrabilité du béton et d'obtenir une plasticité fiable.

Les coffrages doivent être assemblés de façon suffisamment solide pour éviter des déformations intolérables et des pertes de laitance.

L'enrobage des armatures sera assuré par des cales d'épaisseur égale à 2.5 cm.

DESCRIPTION DETAILLEE DES TRAVAUX

Préparation –terrassement

L'exécution de tous les travaux de terrassement comprend :

- le défrichage, nettoyage d'herbes, de racines et de souches ;
- le décapage de la terre végétale sur une profondeur de 15 cm minimum ;
- l'évacuation des produits à la décharge publique ;
- le nivellement et la formation de la plate forme générale d'implantation.

a) Implantation

L'entreprise doit matérialiser l'implantation de tous les ouvrages et signalera immédiatement le maître d'œuvre délégué des erreurs de cotes relevées.

L'implantation des gros ouvrages sera faite à l'appareil topographique, et reporter les axes sur les chaises mises en place, aussi bien pour les nivellements des fonds des fouilles, que les niveaux de soubassement.

L'implantation sera réceptionnée par le contrôle technique avant tous les autres travaux de terrassements.

b) Fouilles

Exécution des fouilles en trous et en rigole pour semelles isolés et filantes, suivant plan de fondation.

Les fouilles seront soigneusement exécutées et devront atteindre une profondeur requise selon les types de sol rencontrés.

Les fonds des fouilles devront être dressés, mis à niveau et nécessairement compacter manuellement.

L'entrepreneur doit mettre en dépôt les matériaux extraits sur les aires prescrites par le contrôle. Le fond de fouille est compacté de manière à avoir une bonne densité sèche.

Dans tous les cas, les fouilles doivent être réceptionnées par le contrôle technique avant la poursuite des autres travaux.

- Remblai provenant des fouilles

Le sol sélectionné provenant des fouilles sera mis en dépôt à proximité des surfaces à remblayer ;

Le remblai sera déposé par couche de 0.20 m d'épaisseur, arrosées et compactées convenablement, exempts de matières végétale et de détrit.

- Remblai d'apport

-

Si nécessaire, en complément des remblais provenant des fouilles, jusqu'au niveau de la plate forme de dallage.

Coulage sur la terre pleine d'un béton pour dallage dosé à 300kg/m³ (800 litres de gravillons et 400 litres de sable ; épaisseur : 0.08).

Il sera prévu des joints secs à la jonction du dallage avec le soubassement

Le dallage ne sera coulé qu'après exécution du réseau de canalisations enterrées.

Fondation

a) Béton de propreté

Confection et mise en œuvre en fond de fouilles d'un béton de propreté dosé à 150 kg/m³, épaisseur de 5 cm.

A prévoir sur tous les ouvrages de fondations.

b) Semelles filantes et isolées

L'exécution de semelles filantes ou isolées de 15 cm d'épaisseur minimum, coulées sur un béton de propreté de 5 cm. Béton dosé à 350 kg/m³, y compris toutes sujétions d'exécution.

Le béton sera coulé à pleines fouilles si la nature du sol le permet.

c) Soubassement

Au-dessus de la semelle filante, il sera exécuté un soubassement en gros béton dosé à 300 kg/m³ épaisseur 40 cm ; montant jusqu'au niveau du dallage. Il sera aussi loisible à l'entreprise d'exécuter un soubassement en maçonnerie d'agglos plein de 20 x 20 x 40 y compris toutes sujétions de coffrage de pervibration.

Béton pour arme en superstructure

Fabrication et mise en œuvre de béton pour armé des poteaux, chaînage, linteaux, acrotères, auvent et. Suivant plans y compris toutes sujétions de coffrages, étaielement pervibration etc.

Béton dosé à 350 kg/m³, 800 litres de gravions, 400 litres de sable. Le dosage pourra être varié suivant les résultats obtenus sur avis du maître d'ouvrage.

Le coffrage devra être soigné sans perte de laitance. Armature suivant plans.

Maçonnerie en agglos creux de 15 x 20 x 40

L'entrepreneur devra à ce titre la confection des agglos et leur pose.

Les agglos seront confectionnées sous un abri et arrosés pendant 10 jours. La pose se fera par hourdage au mortier de ciment, aplomb parfait, lits horizontaux et joints verticaux décalés.

Enduit au mortier de ciment

Il sera fait dans un premier temps un grattage et ponçage de tous les murs sans exception.

- La 1^{ère} couche qui est la couche d'accrochage sera dosée à 500 kg/m³ ;
- La 2^{ème} couche formant le corps de l'enduit est dosée à 400 kg/m³ ;
- La 3^{ème} couche qui est la couche de finition est dosée à 300 kg/m³.
- L'épaisseur totale de l'enduit n'excédera pas 2,5 cm.

Ces enduits respecteront les tolérances rappelées dans DTU en vigueur.

Charpente

L'ensemble des charpentes est réalisé à partir chevrons rouges de 8 x 8. Toutes les pièces de charpente portant sur les murs en parpaing sont ancrées sur ses murs à l'aide de crochets en fers en forme de « U » renversé. Ces armatures en « U » sont ensuite noyées dans les poteaux en béton.

Ce qui permet la liaison avec les armatures verticales en attente sortant du chaînage. L'ensemble de la charpente reçoit 2 couches de peinture antirouille et l'huile pour le bois.

Couverture

La couverture est réalisée en tôles bacs galva 35/100°.

La fixation des bacs sur les chevrons se fait par des crochets composés comme suit :

- Un boulon crochet de diamètre 8 ;
- Une plaque bitumineuse de 40 x 20 x 20
- Une rondelle bitumineuse de 3 mm d'épaisseur et de 20 mm de diamètre
- Un cavalier métallique en acier galvanisé
- Un écrou de serrage
- Une cale en bois plastique

Menuiseries métalliques et bois

Toutes les menuiseries sont réalisées à partir de cadre bâtis et d'huisseries métalliques ;

Les bâtis métalliques sont munis de pattes de scellement et de paumelles laminées munies de bagues bronze soudées pour les parties ouvrantes.

Le scellement des cadre bâtis dans les murs en parpaing se fait dans des réservations creusées en forme de queue d'aronde qui sont ensuite bourrées au mortier de scellement dosé à 250 kg /m3.

La porte principale les fenêtres de (1.00 x 1.00) et (1.20 x 1.20) sont persiennes.

Toutes les menuiseries reçoivent deux couches de peinture antirouille avant leur pose et une finition en peinture glycérophthalique après leur pose (le choix de la couleur appartient au propriétaire.

Pose sur toute la surface intérieure d'un plafond avec un contre plaquette de 5 mm suivant les règles de l'art .

Porte isoplane

Cadre en profile d'acide type H

Ouvrant en contreplaqué 5 mm collé sur une aire en bois constituant l'ossature avec des renforts au niveau de la serrure. Epaisseur 40mm. Côté intérieur du local. Serrure à double tour.

Peinture antirouille pour le care. Traitement du bois contre les parasites.

Toutes les menuiseries reçoivent deux couches de peinture antirouille avant leur pose et une finition en peinture glycérophthalique après leur pose.

Peinture

Les travaux de peinture comprennent la préparation des supports, la fourniture de l'outillage et du matériel d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique

Sur subjectiles contrôlés et réceptionnés, débarrassés de toutes traces de graisses, d'huile, d'humidité, de ciment, de marquage à la craie etc. et ne présentant aucun défaut de planéité, on exécutera :

- Un décapage, brossage, nettoyage
- Une couche de peinture anti rouille corrosive
- Un enduit comprenant le rebouchage des trous, tous les calfeutremments, l'enduit de toutes pièces entaillées, des trous de vis etc.
- 2 couches de laque glycérophtalique, avec un aspect de finition soignée.

Peinture sur menuiserie bois

On effectuera :

- Un brossage et époussetage
- Une couche d'impression
- Un ponçage à sec
- Une couche intermédiaire
- Une révision (application locale de mastic, avec ponçage)
- Une couche finition (laquelle satinée semi brillante glycérophtalique)

Aspect de finition soignée

Peinture sur enduit ciment

Après contrôle et réception des supports on effectuera :

- Un brossage et époussetage
- Une couche d'impression
- Un ponçage à sec
- Une révision (application locale de mastic, avec ponçage)
- Une couche finition (laquelle satinée semi brillante glycérophtalique)

Aspect de finition soignée.

Le reste des enduits extérieurs recevra un enduit tyrolien.

Finitions

Il s'agira de la reprise des malfaçons, le nettoyage général, et l'essai des équipements.